

## **Projet local d'évaluation : bilan d'étape de la résistance à Maurice Ravel**

16/10/2021

Ou plutôt victoire d'étape puisque le projet pour l'instant n'a pas vu le jour. Le conseil pédagogique boycotté a été annulé faute de participants et le point qui devait permettre de l'entériner au conseil d'administration et de le présenter aux représentants des parents d'élèves a été retiré par la direction !

A la base une prise de conscience qui s'est accélérée autour de ce projet qui marque une étape importante dans la perspective d'un remaniement complet de nos conditions de travail dans les lycées : une fuite en avant consécutive à la destruction du bac avec la mise en place d'usines à gaz ingérables mais qui correspondent à un vrai projet politique de caporalisation sans précédent du métier. Les briques disjointes installées depuis une vingtaine d'années finissent par se rejoindre avec la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire (le conseil pédagogique trouvant sa véritable vocation) et le recrutement à terme par les chefs d'établissements sur des objectifs chiffrables de performance des établissements. En ligne de mire aussi, l'individualisation des salaires.

Dans l'immédiat une charge de travail considérablement accrue et une relation complètement dégradée avec les élèves et leurs familles du fait des angoisses générées par le contrôle continu et Parcoursup.

L'inspection à Paris sous l'impulsion du nouveau recteur a manifesté un zèle particulièrement notable puisque bien au-delà des directives ministérielles, on a été gratifié de dizaines de pages destinées à nous lier d'emblée à des prescriptions censées nous engager dans chaque discipline sur le nombre et la qualité des évaluations, la gestion des absences etc nous déposédant de toute liberté en la matière. Il n'y avait plus qu'à lire, signer, et amender à la marge au cours des deux demi-journées banalisées.

La discussion avec les collègues a porté sur la tactique : présenter un contre-projet à minima en essayant de limiter autant que possible les dégâts ou refuser en bloc en arguant le fait que le plus important pour eux à cette étape était que nous nous passions nous-mêmes la corde autour du cou, à charge ensuite pour l'inspection de resserrer le nœud avec des exigences toujours plus importantes en s'appuyant sur le « mieux-disant » des autres établissements.

Après une longue bataille c'est la deuxième solution qui a fini par s'imposer.

Lors de la première demi-journée où nous devions faire remonter par groupes disciplinaires (conseils d'enseignements) nos « amendements » éventuels du long document de l'inspection, nous avons réussi à obtenir dans toutes les disciplines l'écriture des trois lignes suivantes :

*L'enseignement en X-Y-Z fera l'objet d'évaluation(s) au cours de chacun des trois trimestres. L'évaluation sera propre à chaque groupe, en cohérence avec les programmes et les besoins pédagogiques, de manière à respecter l'équité entre les élèves.*

Une fin de non -recevoir.

La seconde demi-journée devait nous permettre entre-autre d'accoucher d'un véritable tableau chiffré sur les engagements en matière d'évaluation.

Nous avons organisé l'heure syndicale à midi puis au démarrage à 14H nous avons réuni la cinquantaine d'enseignants présents et concernés d'abord dans la salle de cinéma d'où nous avons été chassés puis dans le réfectoire. La discussion a surtout porté sur la nécessité de boycotter le conseil pédagogique d'abord pour éviter que des coordos de disciplines se retrouvent seuls sans leurs collègues face à l'administration et à des envoyés du rectorat, ensuite dans le cas où la direction tenterait de forcer le passage, faire en sorte que ce document n'engage qu'elle et personne d'autre. Une majorité assez nette s'est dessinée en faveur de cette solution mais pas non plus l'unanimité et il était remarquable de constater que la tentation pour les coordos d'agir de leur propre chef pour ne pas trop déplaire à la direction était aussi présente face à l'idée qu'ils n'étaient que les représentants de leurs collègues.

Un court argumentaire a aussi été rédigé notamment en direction des parents d'élèves (à usages multiples) :

*Le Projet Local d'Évaluation ou l'harmonisation impossible*

*En supprimant le bac sous la forme d'épreuves terminales nationales, le ministère a rendu nécessaire une harmonisation des notes de contrôle continu. Il nous demande de formaliser cette harmonisation à l'échelle de l'établissement, discipline par discipline, sous le nom de Projet Local d'Évaluation (PLE).*

*Il s'agit d'une fiction, d'un chiffon agité sur le devant de la scène pour créer l'illusion d'un traitement équitable des lycéens, alors qu'il n'en est rien.*

*Dans les faits, le PLE n'aura aucune influence sur le résultat final des élèves au bac : désormais, l'harmonisation véritable est faite entre les établissements, par un jury chargé d'augmenter ou de baisser l'ensemble des notes des élèves d'un établissement dans une discipline, si la moyenne de l'établissement diffère de celle de l'académie. Nous avons pu constater l'an dernier que des moyennes avaient été baissées de 5 points. L'harmonisation nous échappe donc totalement, et il est absolument illusoire de croire que le PLE y changera quoi que ce soit.*

*Au niveau de ParcoursSup, les algorithmes de classement des candidatures dépendent de chaque établissement du supérieur. Ce dernier peut donc prendre en compte le lycée d'origine comme critère de sélection, sans rendre public ce critère. Encore une fois, le PLE n'y changera rien.*

*La seule véritable harmonisation, garantissant un traitement équitable des élèves, serait le retour d'un examen sous la forme d'épreuves terminales nationales.*

Juste avant le conseil pédagogique, la direction a envoyé un document destiné à être entériné. Un coup de force attendu même si le document problématique sur trois points essentiels pouvait paraître considérablement allégé par rapport aux prétentions de l'inspection.

Nous avons alors fait la mise au point suivante :

*La direction a transmis un projet d'évaluation du lycée Ravel pour l'année 2021-2022. Si la deuxième partie correspond bien à la position commune adoptée par les différentes disciplines, la première partie est un copier-coller des écrits rédigés sous la responsabilité des inspecteurs de l'académie de Paris qui vont bien au-delà des textes officiels.*

*Rappelons que la note de service du 28 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.ht>) ne précise aucun chiffrage en matière d'évaluations ou d'absences aux évaluations. La gestion de la fraude relève de la responsabilité des professeurs. Nous n'avons donc aucune raison de céder quoi que ce soit sur notre liberté pédagogique et nous ne sommes pas tenus d'appliquer un texte non réglementaire qui*

*n'est pas le fruit de notre décision collective. Nous nous en tiendrons donc à ce que nous avons décidé collectivement lors des demi-journées banalisées.*

Enfin à notre connaissance il n'y a eu que deux ou peut-être trois collègues qui se sont présentés au conseil pédagogique c'est-à-dire une toute petite minorité. La direction a préféré annuler et victoire totalement inespérée, elle a même renoncé pour cette fois à présenter quoi que ce soit au CA (qui doit avoir lieu avant les vacances).

Ce n'est évidemment qu'une victoire d'étape mais compte tenu du milieu, elle est considérable : oser dire non et arriver à se convaincre que dans un rapport de force, c'est lorsqu'on commence à douter qu'on prend le plus le risque de perdre.